

CONVOCAION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DÉDIÉ DE LA SOCIÉTÉ A

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) diversifié de la société A qui prévoit une réunion annuelle du Conseil de Surveillance, nous vous prions de bien vouloir assister au Conseil de Surveillance de ce fonds qui se tiendra :

**Le 18 juin 2020 à 10h00
Sur le site à Paris**

Ordre du jour

- élection du président du Conseil de Surveillance
- commentaires du gérant sur l'environnement économique et la performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- point sur l'exercice des droits de vote en Assemblées Générales par la société de gestion
- décision du Conseil de Surveillance sur la modification de l'allocation d'actifs du fonds A visant à alléger la part des actions des pays émergents tout en respectant le seuil minimum de 10% défini dans le règlement du fonds
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice clos
- décision de vote à l'Assemblée Générale du 30 juin 2020 de la société A par le Conseil de Surveillance
- questions diverses

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous assurons, chère Madame, cher Monsieur, de nos sentiments les plus dévoués.

**PS : Pour rappel, vous trouverez au verso le procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance.
En cas d'absence, veuillez transmettre le mandat ci-joint dûment rempli au membre du Conseil de Surveillance à qui vous déléguez votre pouvoir.**

Pouvoir à une personne dénommée

Je soussigné(e)* Mme, M ...

donne pouvoir à Mme, M ...

membre du Conseil de Surveillance du fonds A, pour me représenter au Conseil de Surveillance de ce FCPE qui se tiendra le mercredi 18 juin 2020.

*Nom, Prénom du signataire, membre du Conseil de Surveillance

Date et Signature :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DÉDIÉ DE LA SOCIÉTÉ A*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- émargement de la feuille de présence et élection du président du Conseil de Surveillance
- environnement économique, structure de l'actif et performance du fonds
- valorisation du fonds
- rapport de vote en Assemblées Générales
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019
- décision du Conseil sur la modification des frais directs de commission de souscription à l'entrée
- vote à l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 de la société A
- questions diverses

Rappel de la composition du Conseil de Surveillance et des règles de quorum

Le Conseil de Surveillance, institué en application de l'article L. 214-164 du code monétaire et financier qui prévoit une réunion a minima annuelle, est composé de 4 membres :

- 2 membres salariés porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés, désignés par les organisations syndicales,
- 2 membres représentant l'entreprise, désignés par la Direction.

La durée du mandat est fixée à un an, y compris pour le président qui est élu parmi les représentants des porteurs de parts salariés.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Rappel des nominations et liste des présents

- représentants des salariés : M. Dupuis Salarié
M. Durand Membre du Comité Social et Économique
- représentant de la Direction : M. Martin Directeur des Ressources Humaines

Rappel de la classification AMF

Le fonds est classé dans aucune catégorie de FCPE, le règlement du fonds prévoyant notamment que 3% de l'actif est investi en titres de la société A, et au moins 10% en actions des pays émergents.

Première résolution : élection du président du Conseil de Surveillance

M. Durand, représentant les salariés, désigné par les organisations syndicales, est candidat.

Nombre de voix favorables : 3 défavorables : 0 abstentions : 0

Présentation par le gérant, point sur la valorisation du fonds et l'exercice des droits de vote en Assemblées Générales

Analyse de la conjoncture économique et des marchés financiers**

Analyse de la performance du fonds et points d'attention**

Évolution des parts du fonds et rapport de vote**

Deuxième Résolution : adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019

Le rapport annuel de gestion (comptes annuels, rapport général du commissaire aux comptes)** est présenté et commenté par la société de gestion. Après réponses aux questions posées, il est soumis à approbation.

Nombre de voix favorables : 3 défavorables : 0 abstentions : 0

Le rapport de l'exercice 2019 est en conséquence approuvé.

Troisième résolution : décision du Conseil de Surveillance sur la modification des frais de gestion du fonds

Les frais de gestion pris en charge par le fonds passent de 0,30 à 0,45%. Suite à cette modification, le règlement du fonds sera mis à jour, ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui sera transmis aux salariés.

La nouvelle tarification entrera en vigueur au plus tôt 3 jours ouvrés après.

Nombre de voix favorables : 3 défavorables : 0 abstentions : 0

Quatrième résolution : vote à l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 de la société A

Le Conseil de Surveillance examine les résolutions et décide des votes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Signature du président et d'un membre présent du Conseil de Surveillance

*adressé à la société de gestion et au dépositaire

**documents transmis préalablement

CONVOCAATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ B

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) investi en titres cotés de la société B qui prévoit une réunion annuelle du Conseil de Surveillance, nous vous prions de bien vouloir assister au Conseil de Surveillance de ce fonds qui se tiendra :

**Le 27 mai 2020 à 14h00
Sur le site à Paris**

Ordre du jour

- élection du président du Conseil de Surveillance
- commentaires du gérant sur l'environnement économique et la performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice clos
- décision du Conseil de Surveillance sur l'apport des titres de la société B à l'offre publique d'échange (paiement en titres) initiée par la société X qui a pour but la prise de contrôle de la société B
- questions diverses

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous assurons, chère Madame, cher Monsieur, de nos sentiments les plus dévoués.

**PS : Pour rappel, vous trouverez au verso le procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance.
En cas d'absence, veuillez transmettre le mandat ci-joint dûment rempli au membre du Conseil de Surveillance à qui vous déléguez votre pouvoir.**

Pouvoir à une personne dénommée

Je soussigné(e)* Mme, M ...

donne pouvoir à Mme, M ...

membre du Conseil de Surveillance du fonds B, pour me représenter au Conseil de Surveillance de ce FCPE qui se tiendra le mardi 27 mai 2020.

*Nom, Prénom du signataire, membre du Conseil de Surveillance

Date et Signature :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ B*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- émargement de la feuille de présence et élection du président du Conseil de Surveillance
- environnement économique, structure de l'actif et performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019
- vote à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 de la société B
- questions diverses

Rappel de la composition du Conseil de Surveillance et des règles de quorum

Le Conseil de Surveillance, institué en application de l'article L. 214-165 du code monétaire et financier qui prévoit au moins une réunion annuelle, est composé de 4 membres :

- 2 membres salariés porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés, élus directement par les porteurs de parts,
- 2 membres représentant l'entreprise, désignés par la Direction.

La durée est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction, y compris pour le président qui est élu parmi les représentants des porteurs de parts salariés.

Les suppléants sont désignés conformément au règlement du fonds.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés par leurs suppléants.

Rappel des nominations et liste des présents

- représentants des salariés : M. André Membre du Comité Social et Économique
M. Paul Salarié porteur de parts
- représentant de la Direction : M. Jacques Directeur Financier
M. Jean Responsable des rémunérations et avantages sociaux

Rappel de la classification AMF

Le fonds est classé dans la catégorie FCPE « investi en titres cotés de l'entreprise ».

Il investit plus du tiers (au minimum 40%) de son actif en titres de l'entreprise.

Première résolution : élection du président du Conseil de Surveillance

M. Paul, représentant les salariés, élu par les porteurs de parts, est candidat.

Nombre de voix favorables : 3 défavorables : 0 abstentions : 1

Présentation par le gérant et point sur la valorisation du fonds

Analyse de la conjoncture économique et des marchés financiers**

Analyse de la structure de l'actif, de la performance du fonds et points d'attention sur le pourcentage investi en actions de l'entreprise**

Évolution des parts du fonds**

Deuxième Résolution : adoption du rapport annuel de l'exercice 2019

Le rapport annuel de gestion (comptes annuels, rapport général du commissaire aux comptes)** est présenté et commenté par la société de gestion. Après réponses aux questions posées, il est soumis à approbation.

Nombre de voix favorables : 2 défavorables : 0 abstentions : 2

Le rapport de l'exercice 2019 est approuvé étant donné que la voix du président est prépondérante.

Troisième résolution: vote à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 de la société B

Le Conseil examine les résolutions et décide des votes.

Questions diverses

Les titres autres que ceux de l'entreprise et détenus en direct par le FCPE ont été remplacés par des Organismes de Placement Collectifs de même orientation de gestion le 1^{er} juillet 2019. Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur est modifié en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Signature du président et d'un membre présent du Conseil de Surveillance

*adressé à la société de gestion et au dépositaire

**documents transmis préalablement

CONVOCAATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DU GROUPE C

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) investi en titres cotés de la société C, qui prévoit deux réunions annuelles du Conseil de Surveillance, nous vous prions de bien vouloir assister au Conseil de Surveillance de ce fonds qui se tiendra :

**Le 21 mai 2020 à 10h00
Sur le site à Paris**

Ordre du jour

- élection du président du Conseil de Surveillance
- commentaires du gérant sur l'environnement économique et la performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice clos
- décision de vote à l'Assemblée Générale du groupe C du 26 juin 2020 par le Conseil de Surveillance
- questions diverses

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous assurons, chère Madame, cher Monsieur, de nos sentiments les plus dévoués.

**PS : Pour rappel, vous trouverez au verso le procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance.
En cas d'absence, veuillez transmettre le mandat ci-joint dûment rempli au membre du Conseil de Surveillance à qui vous déléguez votre pouvoir.**

Pouvoir à une personne dénommée

Je soussigné(e)* Mme, M ...

donne pouvoir à Mme, M ...

membre du Conseil de Surveillance du fonds C, pour me représenter au Conseil de Surveillance de ce FCPE qui se tiendra le mercredi 21 mai 2020.

*Nom, Prénom du signataire, membre du Conseil de Surveillance

Date et Signature :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DU GROUPE C*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- émargement de la feuille de présence et élection du président du Conseil de Surveillance
- environnement économique, structure de l'actif et performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- modification de l'allocation d'actifs du fonds
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019
- vote à l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 du groupe C
- questions diverses

Rappel de la composition du Conseil de Surveillance et des règles de quorum

Le Conseil de Surveillance, institué en application de l'article L. 214-165 du code monétaire et financier qui prévoit au moins une réunion annuelle, est composé de 3 membres au minimum et 7 membres au maximum, porteurs de parts salariés et anciens salariés de chacune des entreprises constituant le groupe, élus directement par les porteurs de parts.

La durée du mandat est fixée à un an pour le président qui est élu parmi les représentants des porteurs de parts salariés, et 3 ans pour les autres membres.

Le Conseil ne délibère valablement que si 5/7ème au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Rappel des nominations et liste des présents

- représentants des salariés :

M. Alain	Salarié porteur de parts
Mme Anne-Marie	Membre du Comité Social et Économique
M. Bertrand	Membre du Comité Social et Économique
- représentés par des pouvoirs :

Mme Françoise	Salarié porteur de parts
M. Patrick	Salarié porteur de parts

Rappel de la classification AMF

Le fonds est classé dans la catégorie FCPE « investi en titres cotés de l'entreprise ».

Il investit plus du tiers de son actif en titres cotés de l'entreprise.

Première résolution : élection du président du Conseil de Surveillance

M. Alain, représentant les salariés et anciens salariés, élu par les porteurs de parts, est renouvelé à l'unanimité.

Nombre de voix favorables : 5 défavorables : 0 abstentions : 0

Deuxième résolution : vote à l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 du groupe C

Le Conseil de Surveillance examine les résolutions et décide des votes.

Présentation par le gérant et point sur la valorisation du fonds

Analyse de la conjoncture économique et des marchés financiers**

Analyse de la structure de l'actif et de la performance du fonds**

Évolution des parts du fonds**

Troisième résolution : modification de l'allocation d'actifs du fonds

L'allocation actuelle est maintenue avec une marge de + à - 5% par rapport à l'indice de référence et selon les opportunités de marché, tout en respectant le maximum de 66% de l'actif net investi en actions de l'entreprise.

Nombre de voix favorables : 1 défavorables : 3 abstentions : 1

La résolution est rejetée et le gérant maintiendra l'allocation actuelle.

Quatrième résolution : adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019

Le rapport annuel de gestion (comptes annuels, rapport général du commissaire aux comptes)** est présenté et commenté par la société de gestion. Après réponses aux questions posées, il est soumis à approbation.

Nombre de voix favorables : 5 défavorables : 0 abstentions : 0

Le rapport de l'exercice 2019 est en conséquence approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Signature du président et d'un membre présent du Conseil de Surveillance

*adressé à la société de gestion et au dépositaire

**documents transmis préalablement